

Direction : Social Santé Solidarité

hygiène

REF : HYG2007019

Signataire : LG/CF

OBJET : Demande de reconduction de la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale "saturnisme" avec l'Etat - Année 2007

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique,

Vu les résultats des travaux réalisés par le service communal d'hygiène et de santé contre le saturnisme, particulièrement depuis 2003,

Considérant que, dans le cadre de l'application de la loi du 29 juillet 1998 contre les exclusions, la Commune d'Aubervilliers mène depuis plusieurs années une action de lutte contre le saturnisme, et qu'elle a mis en place dès novembre 2000, notamment, une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale «saturnisme»,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article 1 : Autorise Monsieur le maire à reconduire la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale saturnisme et à signer avec le préfet la convention correspondante.

Article 2 : Le montant de la Maîtrise d'Œuvre et Sociale «saturnisme» pris en charge par la Ville d'Aubervilliers s'élève à 71.000 €. La participation financière de l'Etat dans cette action est également de 71.000 €.

Le Maire